

Informations de base	
2008/2583(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le Burundi Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général Zone géographique Burundi	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
22/05/2008	Décision du Parlement	T6-0240/2008	Résumé
22/05/2008	Résultat du vote au parlement		
22/05/2008	Débat en plénière		Résumé
22/05/2008	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2583(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0241/2008	20/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0265/2008	20/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0266/2008	20/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0267/2008	20/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0268/2008	20/05/2008	
Proposition de résolution		B6-0269/2008	20/05/2008	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0240/2008	22/05/2008	Résumé

Résolution sur le Burundi

2008/2583(RSP) - 22/05/2008 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui s'est tenu le même jour sur la situation au Burundi, le Parlement européen a adopté par 75 voix favorables, une résolution sur cette même question.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN et GUE/NGL.

Le Parlement rappelle que le 17 avril 2008, les combats ont repris entre les troupes gouvernementales et le mouvement rebelle des FNL au Burundi, contraignant des milliers de civils à abandonner leurs maisons et occasionnant la mort de cinquante combattants rebelles. Il rappelle à cette occasion qu'après 14 années de guerre civile, le Burundi doit encore et toujours instaurer une paix durable permettant à ce pays d'entrer dans une ère nouvelle de paix et de prospérité économique. Or ce conflit perdure et toutes les tentatives entamées depuis 2 ans pour le faire cesser ont été lettres mortes. Le Parlement relève notamment le rôle particulièrement néfaste des FNL alors que les forces nationales burundaises de police sont largement constituées d'anciens rebelles et de soldats. Il rappelle également que l'Union européenne a choisi le Burundi comme pays pilote pour la mise en place d'un plan d'action prioritaire en vue d'améliorer la rapidité et l'efficacité de l'aide apportée aux pays en développement en situation de fragilité alors que quelque 3.500 personnes se trouveraient actuellement dans l'attente de nourriture et d'une aide d'urgence et que plusieurs milliers de personnes continuent d'être déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

Dans ce contexte, le Parlement invite toutes les parties à respecter l'Accord général de cessez-le-feu, à reprendre les négociations et à agir pour le mettre en œuvre aussi rapidement que possible. Il appelle tout particulièrement les FNL et leur chef Agathon Rwasa à s'engager de manière constructive dans le processus de paix.

Le Parlement demande en outre :

- aux États voisins du Burundi de veiller à ne pas servir de bases arrière au mouvement rebelle des FNL;
- à la Commission de préparer des mesures pour faciliter, en cas d'accord, la réintégration sociale des combattants des FNL et d'intensifier son assistance humanitaire, y compris en faveur des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays ;
- les bailleurs de fonds à respecter leurs engagements et à renforcer leur coordination en amont, afin de renforcer l'efficacité de l'aide.

Parallèlement, la Commission est appelée à :

- proposer une augmentation rapide et significative des moyens financiers octroyés au Burundi par l'Union, notamment à l'occasion de la révision à mi-parcours du 10^{ème} FED,
- soutenir prioritairement : i) les programmes d'amélioration de la gouvernance et de gestion démocratique de l'État; ii) les politiques de santé, par la mise en place de centres de santé et la rénovation indispensable du réseau hospitalier; iii) la décision du gouvernement burundais d'établir la gratuité de l'enseignement primaire; iv) la poursuite des efforts en matière de rénovation des infrastructures au Burundi.

Il demande également à la Commission et aux États membres de renforcer leur présence sur place et promouvoir l'action des ONG et des autorités locales de l'Union européenne au bénéfice des autorités locales et de la société civile burundaise.

Le Parlement soutient les efforts de médiation des Nations unies pour la consolidation de la paix dans ce pays. Il demande au gouvernement burundais d'agir immédiatement pour assurer le respect de l'État de droit, pour mettre un terme au climat d'impunité, pour faire en sorte que les auteurs d'exactions soient remis à la justice et pour améliorer l'entraînement des forces de police.

Enfin, le Parlement se réjouit de la libération récente de 232 enfants au terme de 8 mois de négociations entre un groupe dissident des FNL, le gouvernement burundais, la société civile, les agences des Nations unies et d'autres agences.